

DÉCISION N°2023/24
CONVENTION DE PARTENARIAT

**ENTRE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE 74, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC, LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE SAVOIE ET LA CCVT
POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE AGROÉCOLOGIQUE ET FOURRAGER**

Le Président de La Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10, L2122-22 et L2122-23 ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022/060 portant délégation de signature à Monsieur le Président de la CCVT ;

CONSIDÉRANT que la CCVT a budgété une somme de 8 000€ TTC en faveur de l'observatoire agroécologique et fourrager de l'Alpage école ;

CONSIDÉRANT le besoin de poursuivre l'observatoire agroécologique et fourrager ainsi que les actions pédagogiques entreprises à ce titre en 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'approuver une convention de partenariat quadripartite avec les partenaires ;

D É C I D E

ARTICLE 1 - d'approuver les termes de la convention annexée à la présente avec la Société d'Économie Alpestre, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie, relative à la poursuite de l'Observatoire agroécologique et fourrager pour l'année 2023 ;

ARTICLE 2 - la mission confiée aux partenaires susmentionnés prend effet le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023 ;

ARTICLE 3 - la dépense en résultant s'établit à un montant maximal de 7 968,00 € ;

ARTICLE 4 - conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente Décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire et figurera au registre des décisions de la Collectivité ;

ARTICLE 5 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à la Préfecture de la Haute-Savoie ;
- à la Société d'Economie Alpestre ;
- à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ;
- au Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie.

Fait à Thônes, le 2 août 2023

Le Président,
Gérard FOURNIER-BIDOZ



Date de transmission en préfecture et de notification : 4 août 2023

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Alpage École de Sulens – Centre d'innovation et de sensibilisation agroécologique,
pastorale, forestière et environnementale des Alpes du Nord

Observatoire agroécologique et suivi fourrager

(Axe Innovation et expérimentation)

Année 2023

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 2022-060 portant délégation du Conseil communautaire à Monsieur le Président,

Entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES (CCVT), domiciliée au 14 rue Bienheureux Pierre Favre à THÔNES, représentée par son Président Gérard FOURNIER-BIDOZ, autorisé par décision du Conseil communautaire n° 2023/024 du 2 août 2023,

d'une part,

Et

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC (CASMB), domiciliée au 52 avenue des Iles à ANNECY, représentée par son Président Cédric LABORET,

Et

LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA HAUTE-SAVOIE (SEA 74), Association Loi 1901 domiciliée 105 avenue de Genève à ANNECY, représentée par sa Présidente, Fabienne DULIEGE,

Et

ASTERS, CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE HAUTE-SAVOIE (ASTERS-CEN 74), Association loi 1901, domicilié au 60 avenue de Novel, 74000, à ANNECY, représenté par son Président, Thierry LEJEUNE,

d'autre part.

PREAMBULE

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), consciente et sensibilisée aux enjeux pastoraux (raréfaction du foncier en plaine qui rend de plus en plus nécessaire la valorisation des pâturages d'altitude) est à l'initiative du projet de constitution d'un Alpage Ecole, sur l'unité pastorale de Grand-Montagne à Sulens (Commune de Serraval), acquise en 2017.

Ce projet est qualifié de vitrine du pastoralisme des Alpes du nord par son originalité, tant sur le plan des partenaires techniques et financiers qu'il a réussi à fédérer que dans la transversalité des enseignements et savoir-faire abordés. Né d'une dynamique pluri-partenaire, l'objectif que se sont donnés l'ensemble des protagonistes, est de faire de l'alpage un **centre d'innovation et de sensibilisation agroécologique, pastorale,**

forestière et environnementale tout en valorisant le savoir-faire local de la production fromagère fermière auprès des professionnels de l'enseignement agricole.

Les établissements de formation agricole locaux (EPLEFPA de Contamine-sur-Arve et ENILV) partenaires du projet dès l'origine, voient une opportunité pédagogique de transmettre le savoir-faire particulier lié à la gestion d'un alpage. En effet le Lycée professionnel agricole public de Contamine-sur-Arve exploite l'alpage avec son troupeau de 40 vaches laitières et l'Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes (ENILV) de La Roche-sur-Foron apporte son expertise pour la transformation fromagère fermière.

D'autres partenaires apportent également leur expertise depuis le début du projet, tels que la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie, qui participe notamment à l'animation du site, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Haute-Savoie, ayant facilité l'acquisition de la propriété, et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, qui contribue au suivi de la ressource fourragère.

Enfin, d'autres établissements profitent du site comme support pédagogique (pour des chantiers écoles, des stages...) : la Maison Familiale Rurale de l'Arclosan, le Centre de Formation aux Métiers de la Montagne, l'Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy, la MFR des Dronières, la MFR de la Motte-Servolex, etc.

A travers le programme d'action pluriannuel (2019-2021), coconstruit avec l'ensemble des partenaires, l'ambition de faire de l'Alpage école un véritable centre de ressources, à la fois innovant et expérimental, vise la reproductibilité des systèmes mise en place à d'autres alpages des Alpes du nord. A ce titre, l'Alpage école se veut exemplaire, tant sur le plan de la tenue de l'exploitation et de la qualité de ses productions fromagères que de son interrelation (/ impact) avec le milieu naturel.

C'est pourquoi une des actions vise à la mise en place d'un **observatoire agroécologique et suivi fourrager** dont l'objectif est

- **D'améliorer quantitativement et qualitativement la production laitière en optimisant la ressource fourragère** dans le contexte des changements climatiques. La SEA et la Chambre d'agriculture travaillent ensemble à l'élaboration d'un diagnostic fourrager dès 2018. Un suivi de la conduite du troupeau en parcs vient compléter l'analyse afin d'apporter des conseils adaptés de gestion du pâturage.
- De **mesurer les incidences agroécologiques de l'exploitation pastorale sur les milieux naturels**. Les résultats du suivi fourrager sont donc utilement exploités dans le cadre des préconisations du plan de gestion de l'alpage.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles du Département au titre de laquelle l'alpage est labellisé.

Présentation des partenaires :

La SEA 74, association loi 1901 créée en 1927, est partenaire du projet dès son origine.

Elle fonde son action sur l'activité humaine en montagne et les trois éléments fondamentaux que sont l'herbe, l'eau et l'arbre. La SEA 74 apporte sa contribution à la gestion des alpages départementaux, au maintien d'une activité agropastorale dynamique, à la conservation des milieux montagnards et de leur diversité biologique. Ainsi, elle assiste les éleveurs et les organisations professionnelles pour tout ce qui concerne le pastoralisme, avec notamment le suivi des travaux d'amélioration pastorale, la création et la gestion d'Associations Foncières Pastorales, l'appui technique aux Groupements Pastoraux, aux SICAs.

Enfin, la SEA 74 apporte son soutien aux différentes productions AOP du département, ainsi qu'aux races animales de montagne. La réalisation d'études, de diagnostics et d'animations dans le domaine du pastoralisme, de la forêt, de la ressource en eau et du foncier font partie de ses compétences dans le cadre des relations privilégiées avec les communes et intercommunalités de montagne. La SEA 74 intervient notamment dans le cadre du schéma des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de la Haute Savoie et des Plans Pastoraux Territoriaux du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc réalise un suivi sur l'alpage sous forme de visite technique pendant toute la saison d'alpage. Au cours de chaque visite, un conseiller spécialisé réalise une quantification de la ressource herbagère grâce à des mesures de hauteurs d'herbe et les observations de chaque parc. Il est ensuite en mesure de faire des propositions à l'alpagiste concernant :

- la date de montée prévisionnelle,
- le déroulement du circuit de pâturage,
- l'évolution de la complémentation en concentrés,
- l'entretien mécanique des parcs (opportunités de broyage).

Au total, 5 à 6 visites d'une demi-journée chacune sont réalisées de la 1^{ère} quinzaine de mai à début septembre. Le début de saison étant la période cruciale, 4 visites sont réalisées entre début mai et début juillet, reste ensuite 1 visite en août et une visite finale en septembre.

Toutes les données récoltées pendant les visites, sont valorisées dans un rapport final en fin d'année pour évaluer les réussites de la saison et les points à améliorer pour la saison suivante.

ASTERS-CEN 74 est une association agréée créée en 1982, régie par la loi de 1901, dont l'objet est de développer la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels, des espèces et des habitats, ainsi que l'information et la sensibilisation du public. Expert départemental mais également du territoire alpin, il apporte un soutien technique à l'Etat, au Conseil régional, au Conseil départemental et aux collectivités locales sur les diagnostics environnementaux et la gestion des espaces naturels et leur intégration dans les procédures territoriales.

ASTERS-CEN 74 collabore avec la CCVT depuis plusieurs années à travers l'inventaire Zones Humides du Territoire, la sensibilisation sur le Gypaète barbu au sein du site Natura 2000, la réalisation de DOCOB comme sur le Plateau de Beaufort, la participation aux Comités de Pilotage du Plan Pastoral Territorial Fiers Aravis, l'accompagnement au Projet Agri-Environnement et Climatique Fier-Aravis ou encore récemment le Plan de Gestion Stratégique Zones humides du Plateau de Beaufort, la participation au Comité de Pilotage pour l'émergence du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Fier-Aravis, les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 du Bargy et du plateau de Beaufort.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objectif commun aux partenaires

La CCVT, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (expert fourrager), la SEA 74 (expert en gestion pastorale) et ASTERS-CEN 74 (expert naturaliste et écologue) associent leurs compétences respectives pour mettre en œuvre **un observatoire agroécologique et fourrager**, en partenariat également avec le Lycée public agricole (LPA) de Contamine-sur-Arve en charge de l'exploitation de l'alpage.

Le projet d'observatoire se base sur 3 volets :

- Un **volet environnemental** (connaissance de la biodiversité) - mis en œuvre dès 2020 (année de référence),
- Un **volet agro-pastoral** - mis en œuvre dès 2020. Le suivi des milieux herbacés est transversal puisqu'il vise à améliorer la production laitière en optimisant la ressource fourragère disponible par le biais d'une rotation du pâturage tout en tenant compte de la biodiversité et des modifications climatiques. Porté par la Société d'Economie Alpestre 74 de 2018 à 2020, il est proposé depuis 2021 que la CCVT coordonne également le suivi des milieux fourragers.
- Un **volet pédagogique** (vulgarisation et sensibilisation) - à construire à moyen terme.

Ainsi, au croisement de ces trois volets, les objectifs du projet sont :

- d'avoir une connaissance globale des écosystèmes présents sur l'Alpage école mais également sur l'environnement immédiat (massif du Sulens) et ainsi d'être en mesure d'évaluer les incidences de la gestion pastorale sur les milieux naturels et leur biodiversité,
- d'accompagner l'alpagiste dans l'évolution de ses pratiques pastorales pour limiter les incidences sur les milieux naturels et la biodiversité tout en prenant en compte les contraintes technico-économiques de l'exploitation,
- d'adapter les préconisations de conduite du troupeau à la ressource fourragère disponible en cours d'été et de prendre en compte conjointement le potentiel biodiversité des milieux (voire dans certains cas, de le laisser s'exprimer),
- de partager cette expérience avec les partenaires, les apprenants et le grand public (actions de vulgarisation),
- de faire participer les établissements de formation à la collecte des données (pédagogie).

L'exemplarité du projet se base également sur sa capacité **d'expérimentation et de reproductibilité**. A ce titre, les méthodologies mises en œuvre devront :

- Capitaliser sur des outils existant – à l'exemple des plans de gestion constituant la base de référence des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques mises en œuvre sur les sites Natura 2000 du massif Fier-Aravis,
- Utilisation de la typologie agro-écologique des Alpes du nord externes et du guide des végétations d'alpages de la Vanoise, réalisés par le CEMAGREF, dans le but d'utiliser un langage commun entre le Conservatoire et l'exploitant. Le parallèle entre les habitats agro-pastoraux et les typologies d'habitats (Natura 2000, Corine Biotope...) est également demandé,
- Dans le cadre du Réseau Pastoral, la SEA 74 dispose d'outils développés par d'autres Services Pastoraux qu'il peut être pertinent d'utiliser : Diagnostic Pastoral Climatique en alpage, STRATPASTO (outil de caractérisation des systèmes d'alimentation des élevages à composante pastorale), la Pastothèque, référentiel des milieux pastoraux dans un contexte de changement climatique.
- S'inspirer des travaux menés au titre du programme scientifique Alpages sentinelles (INRAE) et évaluer la faisabilité de l'intégrer.

Le projet étant à la jonction entre plusieurs thématiques, la discussion permanente entre les différentes parties et la compréhension mutuelle sont des éléments clef de la réussite du projet (et illustrent le caractère exemplaire de son volet pédagogique), notamment :

- Entre l'alpagiste et les experts (CASMB, SEA, ASTERS),
- Entre les différents experts.

Article 2 : Définition de la mission confiée

Dans le cadre de l'article 1, la CASMB, la SEA74 et ASTERS-CEN 74 mobiliseront les moyens humains et techniques qui permettront d'assurer la mission confiée comprenant les éléments ci-après :

Description	Structures	Nb jour 2023	Montant TTC ou net de taxe 2023*	Remarque
Tournée de fin d'estive	ASTERS-CEN 74	0,5	315,00 €	
	SEA 74	0,5	325,00 €	
	CASMB	0,5	441,00 €	
Accompagnement à l'intégration de l'Alpage école dans le dispositif Alpage sentinelle	SEA 74	2,5	0,00 €	Temps financés par convention de massif et SEA74
Accompagner la CCVT dans l'intégration de l'Alpage école dans le dispositif Alpage sentinelle et identifier très opérationnellement les suivis écologiques à mettre en place (ou à adapter par rapport à l'existant) pour intégrer le dispositif. En lien avec la SEA 74	ASTERS-CEN 74	1	630,00 €	
Poursuite du déploiement du protocole « suivi de végétation »	ASTERS-CEN 74	1	630,00 €	
Chantiers école – expertise méthodologique et conseils (périodes d'intervention) : *Lisière (secteur M) : conseil pour une réouverture durable des ligneux *Protocole pour mettre en place du sylvopastoralisme *Appui à la détermination d'espèces prairiales pour le concours des jeunes jurés avec les BTS de Contamine-sur-Arve et le BPREA *Suivi des projets tutorés et présence lors de la soutenance *Conseils de gestion de l'abrouissement des ligneux (églantiers, aulnes verts)	ASTERS-CEN 74	2,5	1 575,00 €	

Suivi fourrager – 5 visites de terrain tous les ~15 jours entre avril et août : 0,5*5 jours	CASMB	2,5	2 205,00 €	
Suivi stade phénologique poacées (couplé avec visites du suivi fourrager)	CASMB	0,5	441,00 €	
Synthèse des enjeux fourragers (en lien avec la météo) et formulation de recommandations (découpage parc, gestion troupeau) – rapport annuel	CASMB	0,5	441,00 €	
Contributions techniques au dépôt de dossier de recherche de financement	SEA 74	1	650,00 €	
	ASTERS-CEN 74	0,5	315,00 €	
Report 2022 (présence COPIL)	CASMB	0,5	0,00 €	Convention 2022
TOTAL		14	7 968,00 €	
	CASMB	4	3 528,00 €	
	ASTERS-CEN74	5,5	3 465,00 €	
	SEA 74	4	975,00 €	4 jours dont 2,5 financés via convention de massif et fond propre SEA74 et 1,5j facturés à la CCVT

**ASTERS-CEN74 : 630 € Net Taxe /jour (non assujetti à la TVA) - CASMB : 882€/j TTC (TVA 20%) - SEA74 : 650 € Net Taxe /jour*

Le rapport annuel de la CASMB est remis à la CCVT et porté à connaissance des partenaires du projet (SEA 74, Asters-CEN74, lycée de Contamine-sur-Arve...).

Article 3 : Délai d'exécution

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée d'un an. Le renouvellement de cette convention se fera annuellement sur présentation d'un bilan réalisé et en fonction des besoins du projet.

Article 4 : Livrables

Les livrables attendus à l'issue de la mission sont complémentaires :

- La CASMB fournit un rapport de synthèse du suivi de l'évolution de l'herbe et des stades phénologiques (lien Asters-CEN 74) ainsi que des préconisations de gestion du troupeau, en lien avec l'alpagiste.
- ASTERS-CEN 74 met en œuvre des protocoles de suivis agroécologiques pluriannuels en lien avec les établissements de formation partenaires, il fait part de son expertise pour les chantiers de gestion pastorale en tenant compte des caractéristiques écologiques du site et communique sur les expérimentations conduites auprès des établissements d'enseignement.
- La SEA74 concourt à la reconnaissance de l'Alpage école au sein du programme de recherche Alpage sentinelle et veille à la conduite de l'alpage notamment à l'accroissement qualitatif des surfaces pastorales lors de la tournée de fin d'estive. Elle participe aux chantiers de reconquête (prêt de matériel, supports de communication).

Tout document lié au projet devra comporter les logos des financeurs et des partenaires de l'Alpage école.

Article 5 : Rémunération du partenariat

La rémunération de l'action s'élève à 7968 € comprenant tous les frais liés à la mission. Celle-ci est assurée par les ressources humaines propres aux structures partenaires (CASMB, ASTERS-CEN74 et la SEA74), ou confiées

ponctuellement à d'autres structures partenaires sous l'entière responsabilité des signataires de la convention, pour le montant susmentionné réparti comme suit :

- 3 465 € net de taxe pour ASTERS-CEN74 à raison de 5.5 jours ;
- 3 528 € TTC pour la CASMB à raison de 4 jours ;
- 975 € net de taxe pour la SEA74 à raison de 1.5 jours facturés à la CCVT et de 2.5 jours supplémentaires mis à profit du projet grâce à la convention de massif pour étudier l'intégration de l'Alpage école au dispositif Alpage sentinelle.

Les devis nominatifs des trois structures sont adressés à la CCVT et réfèrent à la présente convention.

Article 6 : Modalités de paiement

Les sommes dues au titre de la présente convention seront réglées de la manière suivante :

- Acompte de 40 % à la signature de la convention,
- Solde de 60 % sur présentation du rapport d'exécution (cf. article 4) de la mission et d'un état récapitulatif indiquant le nombre de jours consacrés à la mission.

La facturation sera à adresser à la CCVT par l'intermédiaire de la plateforme CHORUS Pro (<https://chorus-pro.gouv.fr/>), étant précisé que le n° de SIRET du budget principal de la CCVT pour l'Alpage école est le 247 400 617 00012. Vos références bancaires doivent apparaître sur la facture permettant le paiement par mandat administratif. A défaut, merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Article 7 : Confidentialité

Les partenaires s'engagent à toute confidentialité relative aux informations recueillies dans le cadre de la présente mission de partenariat.

Article 8 : Litiges

Avant tout contentieux, les parties s'engagent à recourir par voie amiable. En cas de litige, le Tribunal Administratif de Grenoble est la juridiction compétente.

Fait à.....le.....

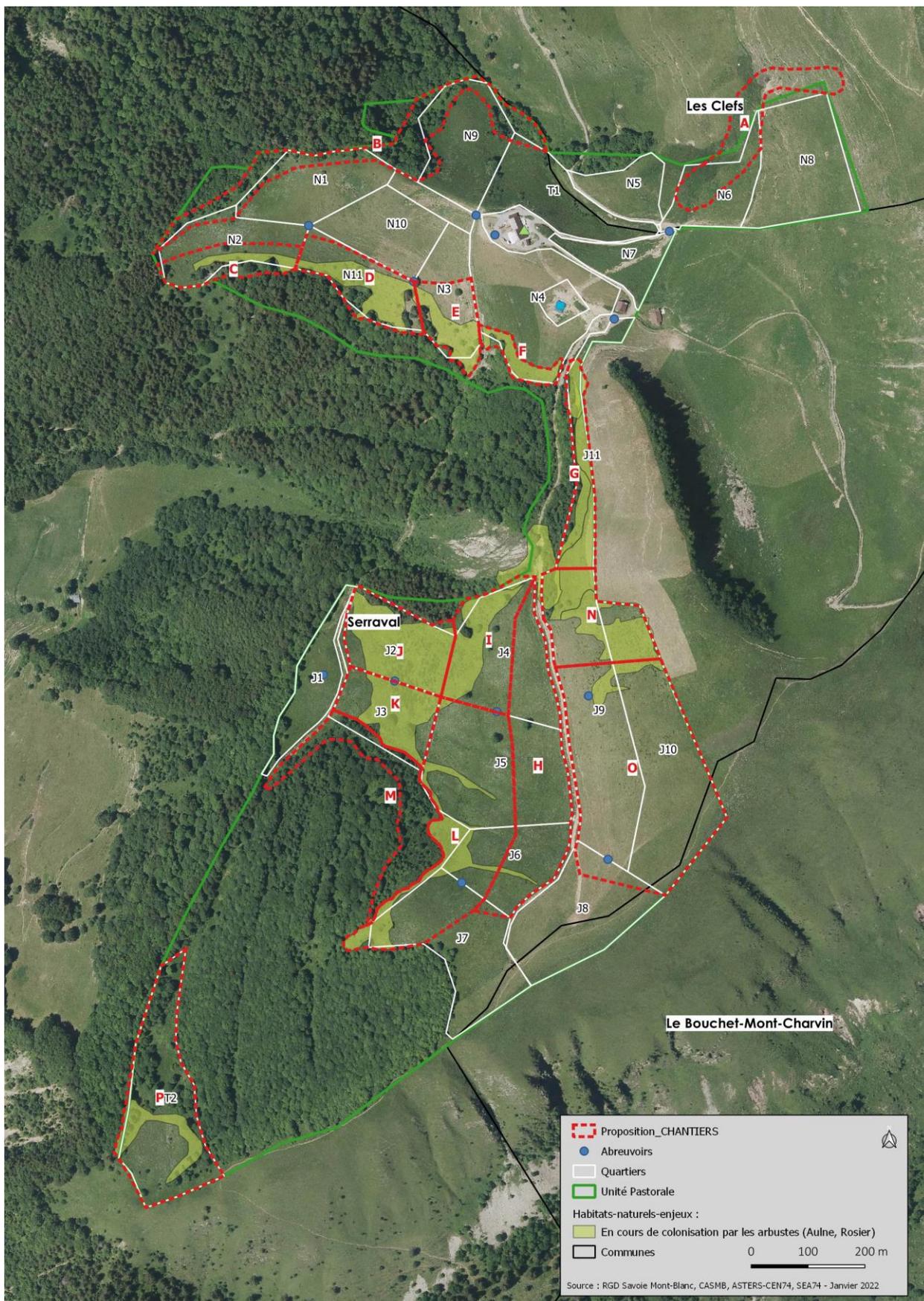
**Pour la Communauté de Communes
des Vallées de Thônes
Le Président,
Gérard FOURNIER-BIDOZ**

**Pour la CASMB,
Le Président,
Cédric LABORET**

**Pour la SEA 74,
La Présidente,
Fabienne DULIEGE**

**Pour ASTERS – CEN 74,
Le Président,
Thierry LEJEUNE**

Annexe 1 – Carte de localisation des chantiers écoles



Projets collaboratifs

Idée de projet	Détails projet	Intéressés	Date/ Période	Partenaires externes
Travail sur les lisières	Ouverture de l'aulnais.	- Olivier Jambois (MFR Arclosan) Classe ? - Christiane Delatour (CFMM) Classe ?	Estive 2023? 2024 ?	Société d'Economie Alpestre 74 (SEA), Conservatoire des Espaces Naturels 74 (Asters)
	Suivi photographique des lisières.	Olivier Rollet (ISETA) BTS GPN ? - Christiane Delatour (CFMM) Classe ?	Estive 2023? 2024 ?	SEA, Asters
	Débardage/traction animal des déchets verts.	Florent Cerdan (Contamine) Classe ?	Estive 2023? 2024 ?	
Observation agroéquipement/ utilisation agroéquipements	Sensibilisation aux agroéquipements (debroussailleuses, tronçonneuses, motofaucheuse, machine à traire, ..) + Pourquoi pas désherbage .	Collègue de Jade Lepaul-Picolet (MFR Annecy le Vieux) Bac pro STAV	10 mai - 1 ^{er} juin 2023 ?	
	Ouverture de milieu.	Florent Cerdan (Contamine) CAPA Jardiniers Paysagistes	10 mai - 1 ^{er} juin 2023	
	Réalisation de la traite.	Contamine BTS PA	Lors de l'emmontagne (date déterminée 15j à l'avance mais autour de mi mai)	

Concours des jeunes jurés des pratiques agroécologiques	Réalisation du concours en tant que consortium d'établissement s.	<ul style="list-style-type: none"> - Damien Catteew et/ou Nicolas Baud (Contamine) BTS PA ou Bac pro CGEA - Guillaume Bouchet (ISETA) Bac pro STAV ? - Christiane Delatour (CFMM) Classe ? 	2024	Institut Agro de Florac
	Détermination des espèces prairiales.	<ul style="list-style-type: none"> - Olivier Rollet (ISETA) BTS GPN ? - Christiane Delatour (CFMM) BTS GPN ? 		Aster ? Scopela ?
Inventaire Faune-Flore	Tous les taxons n'ont pas été analysés par Aster. Réaliser les inventaires manquant.	<ul style="list-style-type: none"> - Guillaume Bouchet Olivier Rollet (ISETA) BTS GPN ? - Christiane Delatour (CFMM) BTS GPN ? - Damien Catteew Florent Cerdan (Contamine) Classe ? - Julien Pailhes (ENIL) Bac généraux ? 	?	Aster ?

Sciences participatives	Associer tout le monde aux programmes de sciences participatives menés à l'alpage (Pièges photo, OAB, Phénoclim, ...)	?	Estive 2023	MNHN, CREA Mont-Blanc, ...
Journées portes ouvertes	Animation d'une journée portes ouvertes à l'alpage pour le grand public	- Laetitia Fuss (MFR du Villaret) BTS DATR - Olivier Rollet (ISETA) BTS GPN - Christiane Delatour (CFMM) BTS GPN	?	
Agroforesterie	Trouver l'équilibre entre avantages du pâturage sous bois pour la production et préservation de la biodiversité.	- Olivier Jambois (MFR Arclosan) BTS Gestion Forestière ? - Olivier Rollet (ISETA) BTS GPN - Christiane Delatour (CFMM) BTS GPN	Possible en 2023 ? Sinon Estive 2024 et le programme r vite	Aster ?
Chantier grand public	Fauche qui peut : coupe de vétatre (plantes envahissantes).	Tous le monde est invité à y participer.	24 mai 2023	Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), SEA
Lecture de paysage	Lecture de paysage dans le cadre du stage collectif des Bac pro STAV.	- Jade Lepaul-Picolet (MFR Annecy le Vieux) Bac pro STAV - Emeric	Possible en 2023 ? Sinon Estive 2024 et le programme r vite	
		Morel (ENILV) BTS Bioqualim - Olivier Rollet (ISETA) BTS GPN - Christiane Delatour (CFMM) BTS GPN		

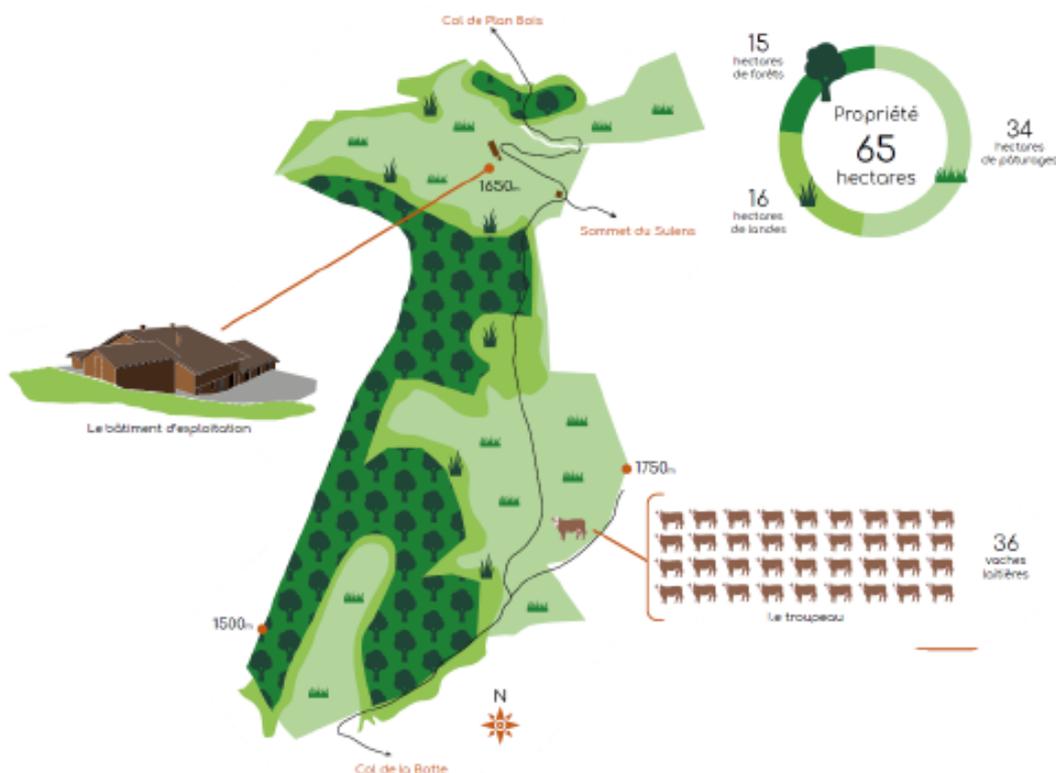


Sujet :
Caractérisation des espaces d'écotone de l'alpage école (lisières) et définition d'un protocole de suivi photographique de leur évolution

Contexte :

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) est propriétaire d'un alpage sur la montagne de Sulens depuis 2017 : l'Alpage école.

L'entretien du site par le pâturage et le travail de l'alpagiste avait été abandonné quelques années avant la reprise de l'exploitation par le lycée agricole de Contamine-sur-Arve, délégué par la collectivité, ce qui a conduit à un enrichissement rapide des prairies.



Carte schématique de la typologie des surfaces de l'alpage

Si un potentiel de réouverture du paysage pour regagner de la surface de pâturage est présent dans cet alpage, l'enjeu sur l'Alpage école est de concilier pastoralisme et biodiversité en conservant une mosaïque de milieux à différentes échelles (par exemple des bosquets de petits ligneux dans les prairies pâturées).

Situées à l'interface entre les zones pâturées et les zones forestières plus fermées, les lisières présentent à la fois un potentiel de reconquête intéressant pour l'exploitant et à la fois des zones à fort enjeu de biodiversité.

En effet, les lisières sont ce que l'on appelle dans le jargon des gestionnaires d'espaces naturels, des « écotones » c'est-à-dire « une zone de transition entre deux écosystèmes ». L'écotone prend le plus souvent la forme d'une bande d'inégale largeur. Cet espace est souvent riches en biodiversité puisqu'il cumule la richesse spécifique des deux écosystèmes qu'il rencontre. C'est également une zone sensible en raison de sa dimension restreinte.



La CCVT et l'exploitant de l'alpage souhaitent conjointement pouvoir suivre l'évolution des lisières de l'alpage sur plusieurs années. Votre mission sera de :

- Caractériser les espaces d'écotone de l'Alpage école (lisières) ;
- Définir un protocole simple permettant de suivre visuellement l'évolution des lisières sur plusieurs années pour comparer à terme leur évolution dans le paysage.

Objectifs :

- ✓ Définir et expliquer ce qu'est un écotone ;
- ✓ Identifier les enjeux liés à cette zone de transition ;
- ✓ Proposer une sélection de zones de lisière à surveiller sur l'alpage en argumentant sur les raisons expliquant vos choix. Exemple : proximité de la piste, facilité d'accès, retrait suffisant pour la prise de vue, etc.
- ✓ Caractériser la morphologie des lisières sélectionnées ;
- ✓ Proposer un protocole simple et reproductible pour suivre l'évolution des lisières dans le temps.

Attentes et livrables :

A/ Sur la caractérisation des lisières :

- Recherches bibliographiques sur la notion d'écotone en tenant compte de l'enjeu de conciliation d'usages entre pastoralisme et biodiversité ;
- Détailler l'intérêt des lisières : analyse coût / bénéfice
- Caractérisation simple de la morphologie des lisières (il n'est pas attendu une caractérisation phytosociologique mais plutôt morphologique et paysagère).
Exemple : uniforme, étagée, diversité d'espèces visuellement...

B/ Sur le protocole de suivi de l'évolution des écotones :

- Mettre en place une méthodologie reproductible (simple et ne nécessitant pas de qualification spécifique) pour permettre des comparaisons entre plusieurs années et ainsi identifier les évolutions.
Exemple : Suivi photographique des lisières.
- Justifier et argumenter les partis pris de votre méthodologie ;
- Définir un pas de temps entre les prises de vue (quelle récurrence ?) ;
- Définir le nombre de points de prise de vue et leur localisation (le protocole de suivi doit être réalisable par le gestionnaire en moins d'une demi-journée de terrain) ;
- Localiser précisément les points de suivi (coordonnées GPS) ;
- Elaborer une fiche de réalisation du suivi pour chaque point de vue en précisant l'orientation à respecter pour avoir des photos semblables chaque année. L'objectif à terme sera de réaliser un time laps de l'évolution des lisières sur plusieurs années.
- Produire un support pédagogique permettant de visualiser les points de suivi à l'échelle de l'alpage ainsi que les résultats attendus (angle de vue pour les lisières à suivre).
Exemple : photos, cartographies (QGIS) ou tout autre support visuel que vous jugerez adapté.
- Produire un support pédagogique sur l'intérêt des lisières.

Ressources :

- Carte des parcs de pâturage ;
- Carte des habitats naturels d'Asters CEN 74.

Commanditaire : Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)

Contact : Astrid LONG, chargée de mission espaces naturels et Alpage école de Sulens

✉ along@ccvt.fr

☎ 06.12.15.96.43